

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### DIERICKX LEYS FUND I BALANCE

#### Un compartiment de DIERICKX LEYS FUND I

Classe d'actions: DIERICKX LEYS FUND I BALANCE - B1 - DIS (ISIN: BE6306065952)

La société de gestion et initiateur du PRIIP est Capfi Delen Asset Management NV (partie du groupe Delen Private Bank). La FSMA est responsable de la surveillance de Capfi Delen Asset Management NV en ce qui concerne ce document d'informations clés. Capfi Delen Asset Management NV est agréé en Belgique et réglementé par la FSMA. Ce produit est sous licence en Belgique.

Pour plus d'informations sur la façon de contacter Cadellam, visitez [www.cadellam.be/nl-be/contact](http://www.cadellam.be/nl-be/contact) ou appelez +32 3 260 98 30.

Ce document a été publié le 01-01-2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit?

**Type** L'OPCVM Dierickx Leys Fund I est une SICAV de droit belge qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE. DIERICKX LEYS FUND I BALANCE est un compartiment de l'OPCVM.

**Durée** Le fonds n'a pas d'échéance finale et ne peut être arrêté que par les actionnaires eux-mêmes. La liquidation peut avoir lieu par décision d'une assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution du fonds, un liquidateur procédera à la liquidation. Le produit de la liquidation est distribué aux actionnaires au prorata de leurs actions.

## Objectifs

**Objectif d'investissement** Dierickx Leys Fund I Balance a pour objectif d'offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux par le biais d'une gestion de portefeuille active.

**Approche de l'investissement** Le fonds investit dans des actions et des obligations internationales, émises par tous types d'émetteurs, dans une optique à long terme. Le compartiment investira un minimum de 40 % et un maximum de 55 % des actifs nets en actions (directement ou indirectement). Des investissements complémentaires peuvent être effectués dans d'autres instruments : options, contrats à terme, OPC, obligations convertibles, liquidités ou titres de créance. Aucun investissement n'est réalisé dans des produits dérivés de gré à gré. Les obligations et les titres de créance doivent avoir une notation minimale de B, si elle est connue.

**Indice de référence** Le fonds est géré activement. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice de référence.

**Rachats et négociation** Vous pouvez obtenir sur simple demande le remboursement de vos parts chaque jour de bourse belge.

**Politique de distribution** Les parts de capitalisation (CAP) n'allouent aucun dividende. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvesti). Les parts de distribution (DIS) distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent.

**Politique d'échange** Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Les frais éventuels sont indiqués dans la section 'frais' à cet égard. De plus amples informations peuvent être obtenues dans le prospectus et sur <https://www.dierickxleys.be/nl/dierickx-leys-funds>.

**Ségrégation des actifs** Les actifs et les passifs des différents compartiments du fonds sont ségrégués. Par conséquent, les droits des créanciers d'un compartiment sont limités à ce compartiment.

**Politique de durabilité** Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne vise pas la réalisation d'un objectif environnemental ou social. Outre les paramètres financiers tels que le chiffre d'affaires, le bénéfice, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le fonds investit, des paramètres non financiers sont également pris en compte. Un score ESG est utilisé pour ces paramètres non financiers. Le principe du « Best in Class / Worst in Class » est appliqué :

- Les entreprises ayant les meilleures notations de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (à l'exception de celles déjà exclues sur la base du secteur ou de la liste d'exclusion du Fonds de pension norvégien) ayant une notation de risques ESG de 29,99 ou moins (c'est-à-dire jusqu'au « medium risk » compris) et où aucun incident controversé de Level 4 ou plus n'est survenu.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises ayant une notation de risques ESG de 40 ou plus (c.-à-d. 'severe risk') et/ou où un ou plusieurs incidents controversés de Level 5 se sont produits.

• Les entreprises qui n'appartiennent ni à la catégorie des 'Best in Class', ni à celle des 'Worst in Class' sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, il s'agit donc d'entreprises dont la notation de risques ESG se situe entre 29,99 et 40 (c.-à-d. 'high risk') et/ou où un ou plusieurs incidents controversés de Level 4 se sont produits. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Dans ce cas, le gestionnaire ESG effectue une analyse ESG objective, indépendante de toute caractéristique financière favorable, en veillant à ce que chaque produit financier faisant l'objet d'une délibération bénéficie d'un traitement égal (donc aussi strict) en termes d'ESG.

Outre l'exclusion, le score ESG fait partie intégrante de la procédure de décision d'investissement. Le score ESG intègre des thèmes et des risques environnementaux et/ou sociaux comme le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données, et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'un risque est prise en compte. Vous trouverez plus d'informations sur la politique de durabilité ESG sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

**SFDR** Le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (ou une combinaison de ces caractéristiques) telles que décrites à l'article 8 du SFDR.

**Politique en matière de dérivés** Le fonds peut utiliser des produits financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette limitation signifie que les produits financiers dérivés peuvent être utilisés pour contribuer à la réalisation des objectifs d'investissement (par exemple pour augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments de marché dans le cadre de la stratégie d'investissement). D'autre part, les produits financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à un aspect spécifique du marché (comme la couverture d'un risque de change, ou la protection contre la baisse des marchés). Le gestionnaire procédera régulièrement à l'achat et à la vente à terme de devises en vue de couvrir le risque de change.

**Investisseurs de détail visés** L'investisseur du compartiment Balance souhaite investir en actions et en obligations et vise une croissance progressive de ses actifs à long terme. Il a une connaissance limitée des marchés financiers et accepte le risque d'investir dans des actions. C'est un investisseur neutre avec un horizon d'investissement de plus de 5 ans. Les investisseurs tiennent compte du fait qu'ils peuvent perdre tout ou partie de leur mise. L'investissement dans le compartiment convient aussi bien à l'investisseur débutant ayant au moins quelques connaissances du marché et des produits financiers qu'à l'investisseur confirmé. L'investisseur débutant est dans tous les cas en mesure de prendre une décision d'investissement réfléchi sur la base de la documentation qui lui est fournie ou qui est prescrite par la loi. Les actions 'C' sont offertes aux personnes physiques et aux personnes morales.

## Informations pratiques

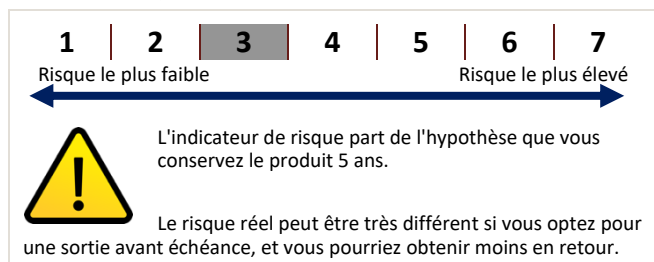
**Dépositaire** KBC Bank NV – Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

**Gestionnaire** Dierickx Leys Private Bank nv, Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen, [www.dierickxleys.be](http://www.dierickxleys.be)

**Informations complémentaires** Le prospectus, les statuts, le rapport annuel et semestriel le plus récent ainsi que d'autres informations pertinentes (telles que qu'une description de la stratégie et des objectifs) concernant le fonds peuvent être obtenus gratuitement en néerlandais auprès de l'établissement chargé des services financiers, Dierickx Leys Private Bank NV, Kasteelpleinstraat 44, 2000 Antwerpen (<https://www.dierickxleys.be/fr/dierickx-leys-funds/>). Les cours les plus récents des parts sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/nl/dierickx-leys-funds/> et sur le site web de Beama [http://permafiles.beama.be/NAVpub\\_nl.pdf/](http://permafiles.beama.be/NAVpub_nl.pdf/) et seront publiés dans De Tijd.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents pour le produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque:

**Risque d'inflation**: le fonds contient un portefeuille d'obligations et d'instruments du marché monétaire. Ce portefeuille est soumis à un risque d'inflation modéré, car une inflation plus élevée entraîne généralement des taux d'intérêt plus élevés, ce qui affecte négativement les prix des obligations.

**Risque de crédit**: Une partie du portefeuille du fonds peut contenir des obligations dont la notation est inférieure à BBB, ce qui signifie qu'il existe un risque de crédit moyen.

**Risque de change**: Une partie du portefeuille du Fonds peut contenir des titres libellés dans des devises autres que l'euro, ce qui implique un risque de change moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Periode de détention recommandée<br>Exemple d'investissement: | 5 ans<br>EUR 10 000   |                           |                            |
|---|---|---------------------------|----------------------------|
| Scénarios   |   | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| <b>Minimum</b>  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                           |                            |
| <b>Tensions</b>   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 4 290EUR                  | 5 150EUR                   |
|   | Rendement annuel moyen  | -57.12%                   | -12.43%                    |
| <b>Défavorable</b>  | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 8 360 EUR                 | 10 020EUR                  |
|   | Rendement annuel moyen  | -16.38%                   | 0.04%                      |
| <b>Intermédiaire</b>  | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 10 270 EUR                | 11 520EUR                  |
|   | Rendement annuel moyen  | 2.72%                     | 2.87%                      |
| <b>Favorable</b>  | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>   | 12 130EUR                 | 13 660EUR                  |
|   | Rendement annuel moyen  | 21.27%                    | 6.44%                      |

Scénario défavorable Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 12/2024.

Scénario intermédiaire Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 05/2017 et 05/2022.

Scénario favorable Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 06/2016 et 06/2021.

### Que se passe-t-il si Capfi Delen Asset Management NV n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du compartiment sont conservés par son dépositaire, à savoir KBC Bank (le 'Dépositaire'). L'insolvabilité éventuelle du Gestionnaire n'affectera pas les actifs du Compartiment conservés par le Dépositaire. En cas d'éventuelle insolvabilité du Dépositaire ou de toute personne agissant au nom du Dépositaire, le Compartiment peut subir une perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure étant donné que le Dépositaire est tenu par la loi de conserver ses propres actifs séparés des actifs du Compartiment. Le Dépositaire est également responsable envers le Compartiment et les investisseurs de toute perte résultant, entre autres, d'une négligence et d'une fraude ou d'un manquement délibéré du Dépositaire à ses obligations (sous réserve de certaines limitations). Une perte n'est pas couverte par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

### Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit [et du rendement du produit (le cas échéant)]. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- EUR 10 000 sont investis.

| Investissement EUR 10 000 |                           |                            |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
| <b>Coûts totaux</b>       | 281 EUR                   | 858 EUR                    |

|                                       |      |                   |
|---------------------------------------|------|-------------------|
| <b>Incidence des coûts annuels(*)</b> | 2.8% | 1.7% chaque année |
|---------------------------------------|------|-------------------|

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.57% avant déduction des coûts et de 2.87% après cette déduction.

Lors d'un changement de compartiment, toute différence entre la commission de négociation du nouveau compartiment et celle du compartiment actuel sera imputée comme dépense.

#### Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                                |  | Si vous sortez après 1 an |
|--|--|---------------------------|
| <b>Coûts d'entrée</b>  | Maximum 1.5% du montant que vous payez lorsque vous entrez dans cet investissement.  | <b>Jusqu'à 150 EUR</b>    |
| <b>Coûts de sortie</b>   | Maximum 0.0%, aucuns frais de sortie ne peuvent être imputés, que ce soit au profit du fonds ou du distributeur.   | <b>Jusqu'à 0EUR</b>       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |  |                           |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 1.2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année écoulée.   | <b>123 EUR</b>            |
| <b>Coûts de transaction</b>  | 0.1% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | <b>8 EUR</b>              |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions                     |  |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | 0.0%. Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.   | <b>0 EUR</b>              |

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Ces chiffres incluent la commission de négociation maximale que le vendeur du produit peut vous facturer (1.5% du montant investi à l'entrée et 0.0% de la valeur à la sortie). Il vous fournira des informations sur les coûts réels de distribution.

#### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée: 5 ans**

Ce produit n'a pas d'échéance minimale (ou maximale) mais vise à investir à moyen et long terme alors que l'argent reste facilement disponible. En raison des investissements sous-jacents, qui fluctuent en fonction des fluctuations des marchés financiers, il est conseillé de conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez entrer et sortir à tout moment (les jours ouvrables). La valeur est calculée à la première date d'évaluation après réception de la demande de sortie. Vous devez également tenir compte de votre situation personnelle et fiscale en cas de vente. Des frais peuvent également être retenus en fonction de la vente, ce qui peut avoir une influence sur le retour sur investissement.

#### Comment puis-je formuler une réclamation?

Les plaintes éventuelles concernant le produit ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit ou qui le vend, peuvent être adressées à la société de gestion Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers ou par e-mail à [info@cadelaam.be](mailto:info@cadelaam.be) ou par le site <https://www.cadelaam.be/fr-be/contactez>.

#### Autres informations pertinentes

Ce document ne contient qu'une fraction de toutes les informations relatives au produit. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à la documentation juridique du Fonds, qui sera disponible sur demande.

L'information sur les performances des 6 années passées de ce produit sont disponibles sur : <https://priips-performance-chart.com/cadelaam/BE6306065952/fr/eu/>

Les calculs des scénarios de performances pour les mois précédents sont disponibles sur : <https://priips-scenarios.com/cadelaam/BE6306065952/fr/eu/>